

ÉTUDE DE DOSSIER

Concours Assistant 2024 Hauts-de-France

Après avoir fait face à une importante crise sanitaire puis énergétique, les entreprises françaises évoluent dans un contexte économique marqué par un fort degré d'incertitude.

À partir des documents qui vous sont proposés, vous répondrez aux questions suivantes :

1. Comment la situation économique et financière des entreprises françaises a-t-elle évolué ces dernières années ?
2. Dans quelle mesure la situation économique et financière des entreprises est-elle prise en compte par la Banque de France dans la conduite de ses missions ?
3. Quels sont les principaux dispositifs relatifs aux entreprises mis en œuvre par la Banque de France ?

Les questions sont indépendantes. Nous vous recommandons toutefois de les traiter dans l'ordre. Il n'est pas nécessaire de recopier l'intitulé des questions. Les réponses doivent être rédigées en langue française.

LISTE DES DOCUMENTS JOINTS

1. **« L'activité économique des Hauts-de-France se maintient au-dessus de son niveau d'avant crise malgré un ralentissement », selon le dernier bilan de l'Insee**
<https://france3-regions.francetvinfo.fr> – 01/02/2024 – 2 pages
2. **Évaluation des risques du système financier français**
<https://publications.banque-france.fr> – Décembre 2023 – 4 pages
3. **CPME Magazine : « La Banque de France est engagée auprès des entrepreneurs, partout ! »**
www.banque-france.fr – 19/07/2023 – 5 pages
4. **Le jeu d'analyse financière #Aventure Entrepreneur**
www.mesquestionsdentrepreneur.fr – 1 page
5. **L'accès des TPE aux crédits de trésorerie**
www.banque-france.fr – 04/10/2023 – 2 pages
6. **Comment la Banque de France note les entreprises**
www.lemonde.fr – 29/08/2023 – 3 pages
7. **Chefs d'entreprise, la Banque de France est à vos côtés**
www.banque-france.fr – 1 page
8. **L'activité de crédit aux entreprises européennes ralentit pour la première fois en huit ans**
www.lesechos.fr – 28/11/2023 – 1 page
9. **Des défaillances d'entreprises en hausse, mais sans vague de faillites**
www.usinenouvelle.com – 17/01/2024 – 2 pages

« L'activité économique des Hauts-de-France se maintient au-dessus de son niveau d'avant crise malgré un ralentissement », selon le dernier bilan de l'Insee

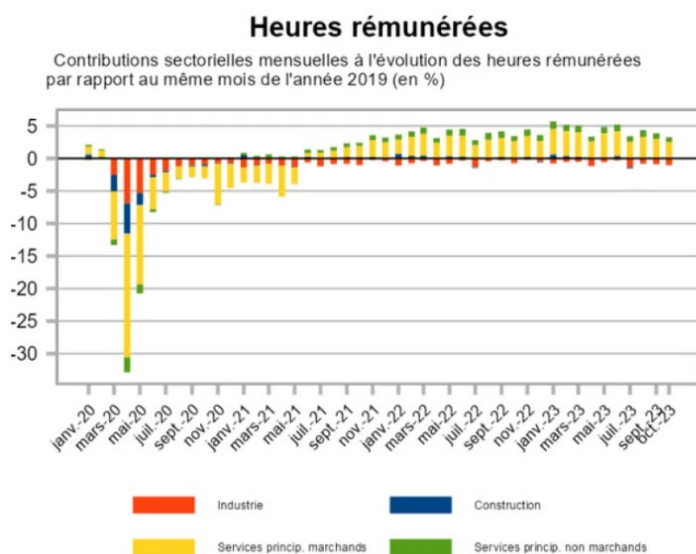
Fin janvier, l'Insee Hauts-de-France a publié les nouveaux chiffres de l'activité économique de la région. Avec une baisse en 2023, le bilan est contrasté, même si le niveau se maintient au-dessus de celui d'avant Covid.

Comme chaque année, l'Institut National de la Statistique et Études Économiques (Insee) dresse le bilan de l'activité économique au niveau national et régional. Taux de chômage, nombre de créations d'entreprises et d'emplois salariés, évolution des heures rémunérées. Le constat : une activité en baisse en 2023, même si elle se maintient au-dessus de son niveau d'avant Covid.

2,2 % de plus qu'en 2019 mais baisse en 2023

Le dynamisme observé après la fin de la crise sanitaire est toujours présent dans les Hauts-de-France. En octobre 2023, le nombre d'heures rémunérées a augmenté de 2,2 % par rapport à octobre 2019. Pourtant, contrairement au reste de la France, un ralentissement se fait sentir : sur cette dernière année, l'activité de la région baisse de 0,5 %.

Un bilan contrasté aussi selon les secteurs, si les services marchands et non-marchands de la région restent particulièrement dynamiques, l'industrie perd toujours plus de terrain. Quant au domaine de la construction, l'activité qui a baissé cette année au niveau national, reste malgré tout plus forte qu'en octobre 2019. Dans les Hauts-de-France, seul l'Aisne affiche les mêmes chiffres qu'avant Covid. Le reste de la région suit la tendance nationale, + 0,6 % dans l'Oise, et + 3 % dans le Pas-de-Calais.



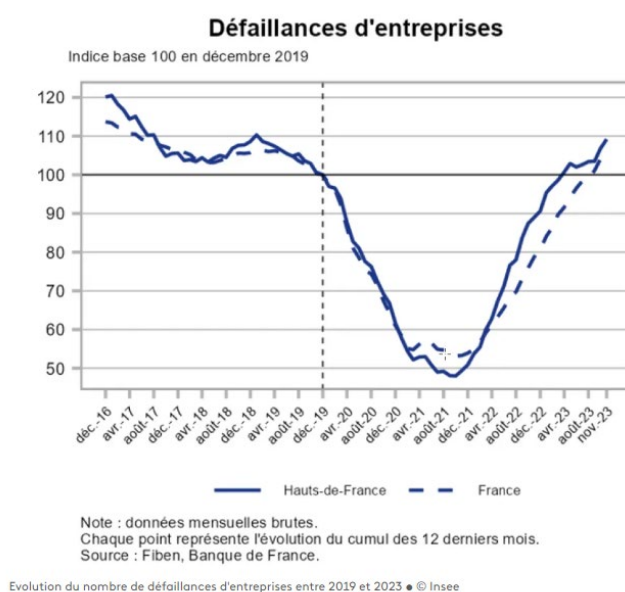
Note : ensemble des heures rémunérées des salariés y compris les heures supplémentaires ainsi que les absences pour lesquelles le salarié est rémunéré.
Source : DSN - traitement provisoire, Insee.

L'évolution du nombre d'heures rémunérées selon les secteurs d'activité par rapport à 2019 © Insee

Plus de création d'entreprises

Comme dans l'hexagone, les Hauts-de-France accueillent de plus en plus de nouvelles entreprises, un niveau très supérieur à celui d'avant crise avec +23 % de création. Cette progression se confirme sur cette dernière année, en novembre 2023, le cumul annuel d'entreprise reste positif, +0,6 % par rapport au mois précédent.

Des créations d'entreprises plus nombreuses mais avec des gestions plus fragiles. Celles en situation de défaillance augmentent dans tout le pays. Et sur ce point, la région a pris une longueur d'avance, elle retrouve son niveau d'avant Covid en avril 2023, soit 5 mois avant le reste de la France. Une tendance haussière qui s'accélère avec +3,2 % en octobre par rapport au mois précédent et +2,3 % en novembre. Seule l'Oise arrive à afficher des résultats négatifs, -2,2 % en novembre 2023.



Léger recul de l'emploi, augmentation du chômage

Une économie en perte de vitesse qui commence à avoir des répercussions sur l'emploi dans la région. Si depuis 2022, le nombre croissant de salariés a ralenti pour se stabiliser, au 3^{ème} trimestre 2023, il recule légèrement à -0,1 %. La Somme est particulièrement concernée avec une baisse de 0,7 % du nombre d'emplois salariés. Les secteurs régionaux qui recrutent le plus sont la construction, l'industrie et le tertiaire marchand. A contrario, le recours à l'intérim est lui en net recul dans tous les départements de la région, -2,7 % au 3^{ème} trimestre 2023.

Quant au taux de chômage, il dépasse nettement la moyenne nationale, au dernier trimestre 2023, il est de 9,2 % dans les Hauts-de-France, contre 7,2 % dans le pays. Et la courbe continue son ascension, avec 0,3 % de plus qu'au trimestre précédent.

En opposition avec le nombre de chômeurs, les foyers allocataires du RSA sont nettement moins nombreux qu'en 2019, -9,9 %, un chiffre 2 fois plus bas que celui de la moyenne nationale.

Ludivine Guerin

Vue d'ensemble

Le nouvel environnement de taux élevés constitue un changement de régime pour l'ensemble des agents, financiers comme non financiers. Après une phase d'ajustement rapide de la politique monétaire à partir de juillet 2022, les taux directeurs de la zone euro pourraient avoir atteint un plateau depuis septembre 2023. L'inflation, y compris sa composante sous-jacente, a en effet confirmé son reflux au second semestre 2023 même si elle reste encore trop élevée. Ces perspectives restent néanmoins conditionnées à l'absence de nouveau choc. Par ailleurs, les taux d'intérêt à long terme se montrent plus volatils dans ce nouvel environnement, comme l'a mis en évidence la hausse rapide observée à l'automne 2023 qui s'est plus que corrigée depuis.

Jusqu'à présent, ces ajustements de taux se sont opérés de manière ordonnée pour les acteurs du système financier français, mais de nouveaux chocs macroéconomiques, géopolitiques ou encore des cyberattaques pourraient venir tester la résilience de certains acteurs. Les participants de marché semblent anticiper un atterrissage en douceur de l'économie, à savoir un retour de l'inflation vers sa cible sans récession. Une remise en cause de ces anticipations entraînerait d'importants mouvements sur les marchés, qui pourraient se traduire par des tensions de liquidité pour les intermédiaires financiers non bancaires les plus vulnérables. Une détérioration de l'environnement économique et des conditions de marché accentuerait les vulnérabilités financières des acteurs de l'économie réelle les plus endettés ; elle pourrait accroître le risque de crédit pour les intermédiaires financiers. Les banques et les assureurs français conservent néanmoins des bilans solides qui doivent leur permettre de faire face à ces risques tout en préservant le bon financement de l'économie.

Par ailleurs, la transmission des hausses de taux passées à l'économie réelle est encore en cours, du fait d'un endettement des acteurs non-financiers majoritairement à taux fixes et sur des maturités relativement longues. L'ampleur de leurs effets sur la stabilité financière dépendra de la durée pendant laquelle les taux se maintiendront en territoire restrictif. D'une part, les vulnérabilités de court terme liées à l'endettement élevé de certains acteurs s'accroissent, en raison de la hausse progressive du coût du service de la dette. D'autre part, l'infléchissement de la dynamique d'endettement des sociétés non financières (SNF) et des ménages permet de contenir une partie des vulnérabilités.

En résumé, le resserrement accéléré de la politique monétaire n'a pas entraîné à ce stade d'instabilité financière majeure. Le risque élevé de chocs géopolitiques ou macroéconomiques impose cependant une grande vigilance, d'abord sur les acteurs financiers non bancaires, et ensuite sur les acteurs non financiers – pour lesquels les effets de la hausse des taux sont en cours – plus encore que sur les banques et assureurs eux-mêmes. C'est donc dans cet ordre que la présente *Évaluation des risques du système financier français* examine les risques.

*

* *

Dans un contexte de tensions géopolitiques accrues et d'incertitudes macroéconomiques persistantes, les marchés financiers restent exposés à des chocs qui pourraient se traduire par des tensions de liquidité pour les intermédiaires non bancaires les plus vulnérables

Le risque de choc sur les marchés persiste, notamment si les anticipations d'atterrissage en douceur de l'économie se révélaient trop optimistes. La volatilité reste élevée sur les marchés obligataires mondiaux. Les taux de court terme réagissent aux évolutions des anticipations de politique monétaire, et aux incertitudes persistantes sur la trajectoire d'inflation et de croissance. Par ailleurs, dans ce contexte de normalisation des politiques monétaires, la volatilité des taux de long terme augmente, alimentée par les aléas sur la trajectoire des finances publiques. Ainsi, entre fin août et octobre 2023, les taux d'intérêt à long terme ont fortement progressé puis se sont repliés très rapidement, dans un mouvement qui semblait pour l'essentiel lié à une contagion en provenance des États-Unis. Malgré une large hétérogénéité sectorielle et géographique, les niveaux de valorisation des actions et des obligations d'entreprises reflètent des anticipations d'atterrissage en douceur de l'économie. Une réappréciation des risques, en cas de choc macroéconomique ou géopolitique, pourrait se traduire par des mouvements de marchés adverses potentiellement amplifiés par des réactions procycliques de certains agents.

En effet, un choc de marché localisé pourrait se traduire par des tensions de liquidité pour certains acteurs vulnérables de la finance non bancaire, avec des effets de bord potentiels pour l'ensemble du système financier.

Ces acteurs pourraient connaître des besoins de financement importants en cas de choc de marché, par le biais d'appels de marges ou de demandes de rachats, et ainsi renforcer les dynamiques adverses de marchés à travers des ventes forcées d'actifs. Un chapitre thématique est dédié à la cartographie des risques des intermédiaires financiers non-bancaires français et à leurs interconnexions avec le reste du système financier. Cette appellation recouvre une diversité d'acteurs aux profils de risques variés. La part de ces intermédiaires dans l'ensemble du système financier reste limitée en France. Par ailleurs, le niveau élevé d'interconnexions, entre intermédiaires financiers non-bancaires d'une part et entre ces intermédiaires et le secteur bancaire d'autre part, augmente le risque de propagation d'un choc. Les risques que représente la finance non-bancaire pour le secteur bancaire français ne se limitent en outre pas aux acteurs résidents, deux-tiers des expositions directes des banques françaises avec des intermédiaires financiers non bancaires étant transfrontalières.

Les vulnérabilités de court terme s'accroissent pour les acteurs les plus endettés de l'économie réelle alors que le repli du marché immobilier se poursuit de façon ordonnée

La transmission de la politique monétaire aux entreprises françaises se poursuit. Alors que la structure d'endettement des sociétés non-financières françaises (SNF) les a protégées d'un choc de taux brutal, la charge de la dette augmente progressivement, au fur et à mesure de la transmission des taux plus élevés aux bilans. Le secteur des SNF françaises dans son ensemble conserve une bonne situation financière, soutenue par les niveaux élevés de trésorerie hérités de la crise Covid et un levier orienté à la baisse après avoir atteint des niveaux historiquement élevés, avec toutefois des situations hétérogènes selon les entreprises et les secteurs. Le financement des SNF reste globalement bien assuré, mais les plus endettées d'entre-elles pourraient faire face à une augmentation de leur risque de refinancement, en raison d'une hausse des volumes de dette arrivant à échéance au cours des deux prochaines années. Ces vulnérabilités pourraient s'accroître en cas de ralentissement macroéconomique ou de nouveau resserrement des conditions de financement.

Les risques pour la stabilité financière liés au repli des marchés immobiliers résidentiel et commercial restent à ce stade contenus. Un chapitre thématique de ce rapport revient sur le recul progressif du marché de l'immobilier résidentiel, qui s'explique principalement par une contraction de la demande dans un contexte de resserrement des conditions de financement. Les risques pour la stabilité financière restent cependant limités en raison de la résilience du modèle français de financement de l'immobilier et de l'action des autorités prudentielles. La contraction du marché de l'immobilier commercial est plus marquée mais les expositions du système financier français dans son ensemble à ce secteur demeurent limitées. Toutefois, pour certains fonds d'investissement immobiliers, des vulnérabilités liées à des asymétries de liquidité entre l'actif et le passif appellent à une stricte vigilance dans ce contexte de repli du marché.

Le taux d'endettement public est durablement plus élevé que la moyenne de la zone euro mais l'État français conserve une bonne capacité de financement. En l'absence de nouvelles mesures, le ratio d'endettement public se stabiliserait autour de 110 % du PIB jusqu'en 2026. La maîtrise de la trajectoire des finances publiques reste fondamentale pour protéger la soutenabilité de la dette publique. Dans le contexte de déficits toujours élevés et de la normalisation du bilan de l'Eurosystème, l'offre de dette souveraine française sur le marché augmente et sa bonne absorption repose sur le maintien d'une demande soutenue de la part des investisseurs privés et non-résidents.

Les banques et les assureurs s'adaptent à l'environnement de taux grâce à une structure de bilan solide

Face à la hausse des coûts de financement, les banques françaises conservent des niveaux de liquidité et de solvabilité robustes. Les revenus des banques françaises ont temporairement moins bénéficié de la remontée des taux que ceux des banques d'autres juridictions. Leur marge nette d'intérêts s'est légèrement contractée en raison d'une hausse plus rapide du coût de leurs passifs que des revenus d'intérêt, mais la remontée des taux d'intérêt leur bénéficiera dans la durée. Les banques françaises maintiennent une structure de financement diversifiée,

avec un encours de dépôts globalement stable et un bon accès au financement de marché. Dans ce contexte, les indicateurs de liquidité ne révèlent pas de vulnérabilités, tant au niveau individuel que systémique. La qualité des actifs bancaires se maintient également et le coût du risque reste modéré à ce stade, y compris pour les expositions relevant de l'immobilier commercial. Les ratios de solvabilité des banques françaises restent élevés et cette solidité est corroborée par les résultats des stress tests 2023 de l'Autorité bancaire européenne (*European Banking Authority*, EBA). Les banques françaises doivent néanmoins rester prudentes dans la gestion de leur risque de crédit.

Les assureurs conservent une structure de bilan solide, mais restent exposés à l'inflation et au risque de rachat. Les risques liés à une hausse des rachats en assurance-vie apparaissent maîtrisés, mais appellent à une vigilance continue. En effet, la remontée des taux pourrait entraîner des réallocations vers d'autres produits d'épargne qui obligeraient à réaliser des moins-values latentes et matérialiseraient des risques de liquidité. Le rythme des rachats reste néanmoins contenu et à ce stade nettement en-deçà du pic historique de fin 2011. Les assureurs non-vie sont quant à eux exposés à l'augmentation du coût des sinistres ainsi qu'au risque d'un durcissement des contrats de réassurance, dans un contexte d'inflation et de hausse de la fréquence et de la gravité des événements climatiques.

Le système financier doit accélérer son adaptation aux risques cyber et climatique

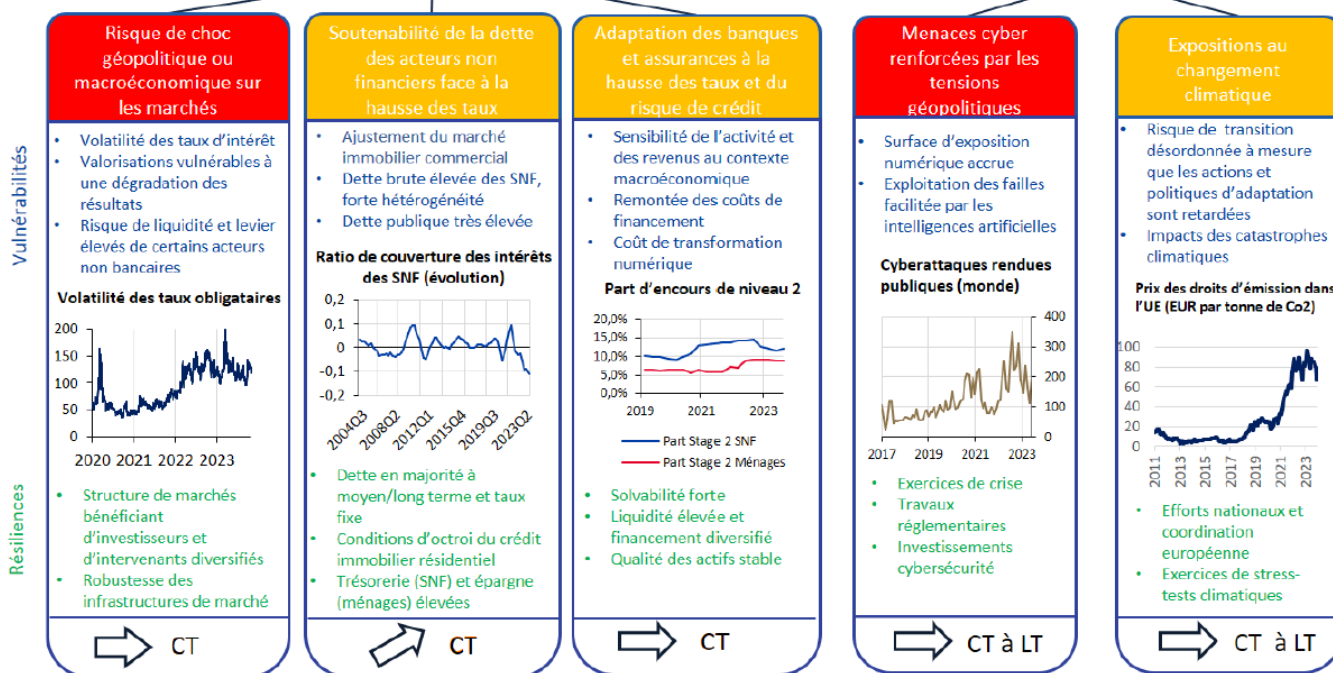
Les menaces de cyberattaques restent élevées pour le système financier, alors que l'intelligence artificielle générative contribue à la sophistication des attaques. Le 9 novembre 2023, une cyberattaque par rançongiciel contre une filiale aux États-Unis de la Banque Industrielle et Commerciale de Chine (ICBC) a paralysé ses systèmes informatiques et temporairement perturbé la liquidité des marchés des bons du Trésor américain. Cette attaque rappelle la nécessité pour tous les acteurs du système financier d'investir de façon continue pour renforcer la protection de leurs systèmes d'information et met en lumière la dimension systémique du risque cyber, du fait des interconnexions entre les acteurs. De façon indirecte, le risque cyber peut également se matérialiser par des pertes pour les banques et les assurances, en cas d'attaques sur les entreprises auxquelles elles sont exposées financièrement.

Enfin, les institutions financières doivent à la fois gérer leur exposition au risque de transition et soutenir la décarbonation de l'économie. La mise en œuvre de politiques de transition en ligne avec les objectifs de réduction d'émissions carbone pourrait entraîner des pertes importantes pour les institutions financières insuffisamment préparées. Les expositions des institutions financières françaises au risque de transition apparaissent modérées mais leurs portefeuilles restent insuffisamment alignés sur les objectifs de décarbonation. Il est important que les institutions financières établissent et communiquent des plans de transition afin d'établir des objectifs concrets et mesurables de décarbonation de leurs portefeuilles. Elles doivent également poursuivre la réduction de leur exposition aux activités les plus risquées et prendre en compte l'enjeu de la mise en œuvre par leurs contreparties de plans de transition cohérents avec les objectifs européens de réduction des émissions.

ÉVALUATION DES RISQUES DU SYSTÈME FINANCIER FRANÇAIS | DEC 2023

CYCLIQUES

STRUCTURELS



■ Risque très élevé
 ■ Risque élevé
 ■ Risque modéré
 → Évolution future (horizon)

(...)

CPME Magazine : « La Banque de France est engagée auprès des entrepreneurs, partout ! »

Interview de François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France, dans le magazine "Mutations" de la CPME PARIS IDF

Q1 : Les résultats financiers d'un certain nombre de grands groupes ont été exceptionnels en 2022 et pourtant certains établissements PME, ETI restent lourdement endettés. Quelle est votre analyse de la situation économique pour nos entreprises ?

Je veux d'abord redire combien les entrepreneurs sont pour moi les acteurs essentiels de la bataille économique. Je les rencontre régulièrement dans nos Conseils consultatifs sur le terrain, j'échange avec les dirigeants patronaux : je mesure combien ces années de « polycrise » ont pesé parfois. Qu'ils soient sûrs de l'engagement de la Banque de France à leurs côtés, partout. Les entreprises françaises se sont effectivement endettées pour faire face à la crise Covid mais leur taux d'endettement est resté globalement maîtrisé. Nous observons cette tendance à la hausse de la dette pour les grands groupes français mais également à travers les bilans de 240 000 entreprises de moindre taille. En 2022, les flux de crédits aux entreprises ont progressé de plus de 8 %, après deux années de quasi-stabilité. Cette évolution a notamment été impulsée par le dynamisme des investissements des grandes entreprises. Depuis le début de l'année, la dette nette continue de progresser mais quelques grandes entreprises se désendettent, ce qui contribue à la modération de la croissance du crédit et au repli de la trésorerie.

Du côté des demandes de nouveaux crédits d'investissement, elles sont stables pour les TPE et PME au dernier trimestre de 2022 (6 % des TPE et 21% des PME ont sollicité un crédit, accordé en totalité ou à plus de 75 % pour plus de 90 % des demandes) tandis que les demandes de nouveaux crédits de trésorerie évoluent peu. Les remboursements des PGE se font dans de bonnes conditions puisqu'à fin 2022 plus du tiers du capital emprunté avait été remboursé, le capital restant dû s'élevant à 94 milliards d'euros pour un total emprunté de 143 milliards d'euros. Au total, la part des TPE et PME avec une situation financière évoluant favorablement (dépôts supérieurs aux crédits ou dette nette en baisse ou stable sur un an) reste majoritaire.

Enfin, le nombre de défaillances a progressé en 2022, à plus de 43 000 entreprises concernées mais reste maîtrisé à un niveau sensiblement inférieur à sa moyenne de 59 000, sur la décennie pré-Covid.

Q2 : Vous avez indiqué que le pic d'inflation sera atteint au 1^{er} semestre 2023. Entrons-nous dans une période de stabilité et de confiance économique ?

Selon nos projections macroéconomiques de mars 2023, les perspectives se sont effectivement améliorées : la croissance est attendue à + 0,6 % en 2023 (contre + 0,3 % à la fin de 2022) et nous devrions échapper à la récession. L'inflation est prévue en baisse sur l'ensemble de notre horizon de prévision 2023-2025. En 2023, elle a très probablement déjà passé son pic, et elle devrait diminuer plus nettement sur la deuxième partie de l'année, sous l'effet du reflux des prix mondiaux des matières premières énergétiques puis agricoles. Mais elle devrait rester trop forte. Après 5,4 % en moyenne en 2023, l'inflation totale baisserait vers 2 % en 2024 et en 2025. L'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie), plus basse actuellement, serait un

peu plus persistante : de 4,3 % en 2023, elle baisserait moins rapidement, à 3 % en 2024 et 2,1 % en 2025, sous l'effet des prix des services et des effets retardés des hausses de salaires.

Des incertitudes demeurent certes. D'abord, la situation géopolitique liée à l'invasion russe en Ukraine et au contexte mondial représente toujours un risque à la baisse sur la croissance et à la hausse sur l'inflation fin 2023-début 2024. La hausse des produits alimentaires pourrait également être plus persistante que prévue. À l'inverse, les baisses de prix de gros de l'énergie pourraient aussi avoir un impact plus marqué à la baisse sur l'ensemble des prix de production et les prix à la consommation. La fin de la politique « zéro Covid » en Chine peut exercer une pression sur les prix des matières premières mais aussi réduire les goulots d'étranglement. Enfin, les effets indirects de la volatilité bancaire et financière que nous avons observés récemment pourraient peser sur nos projections d'inflation et de croissance.

C'est pourquoi la politique monétaire a une action proportionnée mais déterminée pour ramener l'inflation vers 2 % d'ici 2025 et peut-être même dès fin 2024. Pour l'avenir, elle sera fonction de plusieurs critères : de l'évaluation des perspectives d'inflation par le Conseil des Gouverneurs, de la dynamique de l'inflation sous-jacente et de la bonne transmission de la politique monétaire.

Q3 : Grâce notamment aux mesures prises par la Banque de France, la Médiation du Crédit et la Médiation des Entreprises, il n'y a pas eu de « catastrophe », ni sur les remboursements de PGE, ni sur l'augmentation des délais de paiements. Mais il reste des situations individuelles difficiles. Vos recommandations ?

La crise de la Covid a conduit à une forte mobilisation de tous les acteurs. La politique du « quoi qu'il en coûte » était à l'époque justifiée et elle a eu les effets escomptés en préservant les activités et les emplois de nos entreprises. Néanmoins, il reste effectivement des situations difficiles, renforcées par les conséquences de la crise énergétique et le choc inflationniste qui touche les entreprises. Cette situation renforce la nécessité de les accompagner, car elles doivent aussi faire face aux défis des enjeux de transformation (numérique, énergétique).

Il est d'abord essentiel que les entreprises se saisissent le plus tôt possible des procédures existantes, renforcées à l'été 2021 pour gérer la phase de « sortie de crise ». Elles doivent être proactives et identifier le plus tôt possible les signaux faibles annonciateurs de difficultés. Pour mieux les accompagner, le plan d'action en sortie de crise mis en place à l'été 2021 conserve toute sa pertinence avec ses trois volets : la détection, l'orientation et la solution adaptée. Frédéric Visnovsky, Médiateur national du crédit, Jean-Pascal Prevet, notre directeur régional en Île-de-France, sont mobilisés avec leurs équipes pour aider les entreprises en situation plus délicate.

La détection est un élément clé, pour alerter ou conseiller dans le pilotage de l'activité de l'entreprise. Les chefs d'entreprises peuvent trouver de l'aide auprès de leur conseiller bancaire, leur Expert-comptable (ou un Centre ou Association de Gestion Agréé), les Chambres consulaires. La Banque de France est également disponible à travers ses 300 000 cotations d'entreprises, ainsi que différents outils de diagnostic qu'elle met à leur disposition dans chaque département.

Enfin, le recours aux procédures préventives doit être privilégié. Méconnues ou craintes, elles sont pourtant un remède efficace pour faire face aux difficultés et rebondir rapidement grâce à

une renégociation amiable et rapide avec les créanciers dans le but de rétablir rapidement sa situation.

Q4 : À votre initiative, la Banque de France porte une attention particulière au financement et au dialogue avec les PME dans les territoires, c'est assez rare pour une banque centrale. Allez-vous continuer cette politique d'accompagnement ? Et dans l'affirmative, avec quels moyens ?

L'accompagnement des entreprises découle de notre mandat national de suivi du financement de l'économie. À ce titre, la Banque de France est présente sur l'ensemble du territoire à travers son réseau de succursales, et poursuit une politique ambitieuse de service public d'accompagnement des entreprises appuyée par le déploiement de nouveaux outils. Notre réseau de 102 correspondants TPE-PME départementaux a pour mission de recueillir les interrogations des entrepreneurs durant leur parcours, d'élaborer un diagnostic rapide de la situation pour les orienter vers les bons interlocuteurs. Cet accompagnement est gratuit et confidentiel. Depuis six ans, nos correspondants ont ainsi accompagné plus de 42 000 porteurs de projets et dirigeants, dont 8 779 en 2022. Au premier bimestre de 2023, 2 000 entreprises supplémentaires ont déjà été aidées (85 % de plus que sur la même période de 2022). Ce réseau proche du terrain permet de contribuer avec expertise aux dispositifs publics de soutien aux entreprises.

Depuis 2022, un service de diagnostic financier en ligne -« OPALE »- est gratuitement mis à la disposition des dirigeants d'entreprise sur internet. Avec OPALE, le dirigeant bénéficie d'une expertise financière facilement accessible, robuste et immédiatement disponible. « OPALE Analyse » permet de mesurer les performances de l'entreprise, d'identifier ses points forts et ses marges de progression. Qu'il l'exploite seul ou accompagné, le dirigeant dispose ainsi d'un outil adapté d'aide à la prise de décision et à la communication auprès de ses partenaires financiers.

La Banque de France a également engagé l'élaboration d'un « espace personnel dirigeant » qui sera disponible fin 2023. Il permettra d'accéder en un point unique à un ensemble de services s'adressant spécifiquement aux dirigeants. Tout représentant légal pourra retrouver, au moyen d'une connexion sécurisée, la cotation de son entreprise, les courriers liés à l'activité ou ses rapports OPALE. Il pourra également visualiser des indicateurs clés de son entreprise et les comparer à ceux de son secteur. C'est donc un nouveau canal d'échanges avec la Banque de France puisque les dirigeants pourront notamment poser des questions dans leur espace personnel.

Q5 : Le développement des ventes à distance et les paiements numériques ont connu un boom ces dernières années. La cyber malveillance et la fraude aux moyens de paiements aussi. En tant que président de l'Observatoire de la Sécurité des Moyens de Paiement (OSMP), que recommandez-vous à nos entreprises et à leurs collaborateurs ?

En appui à la mission de veiller à la sécurité des moyens de paiement confiée à la Banque de France, l'OSMP rassemble en effet autour de cet objectif les différentes parties prenantes concernées -professionnels des paiements (banques, fintech...), mais aussi représentants des entreprises, des commerçants et des consommateurs, forces de l'ordre et autorités publiques (CNIL, DGCCRF...)-.

Dans un contexte d'innovation technologique qui a accompagné le développement de nouveaux usages de paiement, les différentes formes de fraude évoluent aussi, et représentent un montant annuel de l'ordre de 1,2 milliard d'euros. Il est donc primordial que les commerçants et les entreprises restent vigilants, surtout sur les canaux les plus ciblés.

Sur le e-commerce, je conseille vivement aux commerçants de renforcer leurs mécanismes d'entrée en relation avec leurs clients, notamment par identité numérique qualifiée, et d'optimiser leurs systèmes d'alerte. Si la réglementation permet aux commerçants de ne pas appliquer systématiquement l'authentification forte, je rappelle que le recours à de telles exemptions doit être réservé aux transactions les plus sûres, et que les consommateurs sont désormais suffisamment accoutumés à l'authentification forte pour qu'elle ne soit plus considérée comme un obstacle dans les parcours clients.

Sur le segment inter-entreprises, où les fraudes par ingénierie sociale (fraude au président, faux fournisseur) représentent toujours un risque majeur, je fais appel à la vigilance des professionnels sur leurs opérations, notamment les modifications d'IBAN qui devraient toujours faire l'objet d'un contrôle approprié (par exemple par contre-appel au fournisseur quand celui-ci annonce un changement d'IBAN dans une facture).

Enfin, il est important de souligner que de nouvelles formes de paiement se développent pour fluidifier les parcours et optimiser la gestion de trésorerie des professionnels, comme le virement instantané ou encore l'intégration d'un ordre de paiement pré-rempli à la facturation électronique. En soutien à ces innovations, la Banque de France s'engage aux côtés des autorités européennes pour généraliser le contrôle de cohérence entre IBAN et nom du bénéficiaire, afin de lutter efficacement contre l'ingénierie sociale et préserver le haut niveau de sécurité de ces nouveaux modes de paiement.

Q6 : Ces dernières années les Français ont beaucoup épargné. Comment mieux orienter cette épargne sur le financement des PME dans les territoires ?

Le surplus d'épargne financière des ménages accumulé depuis 2020 (par rapport à la tendance pré-Covid) atteint 157 milliards d'euros à fin 2022. Essentiellement placée sous forme de dépôts bancaires en 2020 et 2021, une partie de cette épargne a été réallouée depuis le second semestre 2022 vers des placements financiers davantage rémunérés, notamment vers les produits d'épargne réglementée (Livret A, LDD...) que la hausse de leurs taux d'intérêt rend désormais attractifs. L'assurance-vie a également retrouvé des flux plus en ligne avec la période pré-Covid, notamment sur des contrats en unités de compte au détriments des fonds euros.

S'agissant de l'épargne réglementée non centralisée par la Caisse des Dépôts et Consignations, 80 % des fonds au moins doivent être affectés au financement des PME. Les banques respectent très argement ce ratio et le dépassent même très nettement. Globalement, l'accès au crédit des PME reste aisé et leurs conditions tarifaires apparaissent très bonnes en moyenne, y compris en comparaison européenne.

Si les entreprises sont globalement bien financées, il n'en demeure pas moins que les PME et ETI ont besoin de renforcer leurs fonds propres. La loi Pacte avec l'Épargne Retraite, la réorientation progressive de l'assurance-vie via les fonds euro-croissance proposent des dispositifs permettant d'investir dans les entreprises. Tout le monde y a intérêt : les entreprises et les épargnants. À long terme, le meilleur investissement est celui des actions et les fonds propres des entreprises. Au-delà des mécanismes privés de fonds propres, des dispositifs publics

existent pour accompagner les ETI, PME et TPE à travers les prêts participatifs. Enfin se développent des labels, des agréments et des mécanismes d'épargne salariale solidaire qui permettent d'orienter les flux de financement vers des projets ayant un impact social et environnemental positif.

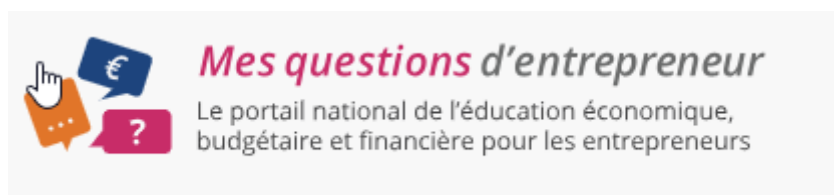
Q7 : Nous sommes tous préoccupés d'orienter nos activités vers une économie plus humaine, plus verte et responsable. Quels sont les défis à relever en matière de finance durable ?

Le développement de la finance durable est une étape nécessaire pour assurer la transition vers une économie bas carbone. Il est bienvenu que le secteur financier s'oriente aujourd'hui dans cette direction : il nous faut engager de nombreux investissements directement nécessaires à la transition. L'enjeu et la responsabilité de la finance sont de faciliter un réexamen et une réorientation de l'ensemble des investissements pour qu'ils soient alignés avec les objectifs climatiques, c'est un premier défi. Le chemin sera long et difficile mais les progrès du secteur financier sont réels et rapides depuis quelques années.

Par ailleurs, la Banque de France mène des travaux pour mieux prendre en compte les risques climatiques dans l'évaluation des entreprises. Un « indicateur climat » est en cours d'expérimentation pour permettre aux entreprises d'objectiver leur degré de préparation à la transition énergétique et les inciter à progresser.

Un second défi est la nécessité de disposer d'une information de qualité sur les performances extra financières des entreprises. Ce chantier est prioritaire et, là encore, les progrès ont été rapides au cours de l'année écoulée avec le début de la mise en œuvre de standards européens et internationaux. Il est aussi nécessaire de développer des labels crédibles garantissant que les montants engagés sont bien mobilisés pour financer des activités en ligne avec nos objectifs climatiques. Un défi de taille est en effet le risque d'écoblanchiment (ou « greenwashing »). Celui-ci pourrait décrédibiliser et menacer l'efficacité des actions des entreprises pour mobiliser les flux d'investissements nécessaires à une économie plus durable. Sur ces deux fronts, l'UE a commencé à travailler et devra poursuivre son effort en alliant ambition et pragmatisme pour permettre l'émergence d'une régulation efficace.

J'ajoute enfin que la Banque de France en tant qu'investisseur se confronte elle-même à ces défis. Dès 2018, nous avons engagé une démarche d'investissement responsable de nos portefeuilles. De plus, s'agissant de nos portefeuilles non liés à la politique monétaire, la Banque de France a déjà atteint l'objectif des 2°C. J'ai ainsi annoncé fin 2022 que nous allons à présent les aligner sur l'objectif de 1,5°C, en commençant par les actions européennes d'ici fin 2023, et en poursuivant par un alignement complet d'ici fin 2025.



Le jeu d'analyse financière #Aventure Entrepreneur

En jouant le rôle d'un chef d'entreprise de TPE ou PME le temps d'une partie, vous allez pouvoir vivre le quotidien d'un entrepreneur. Pas vraiment un long fleuve tranquille, avec ces événements positifs et négatifs que vous rencontrerez au hasard du jeu et qui pourront bouleverser la vie de l'entreprise.

Placé au cœur de la réalité économique de l'entreprise, patron d'un jour, muni d'une fiche de pilotage, vous serez confronté à des choix stratégiques : lancement d'une campagne de publicité, acquisition d'une camionnette, embauche d'un commercial... Mais vous devrez aussi relever des défis : ardoise d'un client, augmentation des prix énergétiques, perte de données... Le gagnant est celui qui présentera une fiche de pilotage avec les meilleurs indicateurs et ratios financiers.



Source : Banque de France

#Aventure Entrepreneur, un jeu pédagogique pour comprendre l'importance de la gestion financière d'une entreprise

Ce jeu est à destination des élèves, étudiants, porteurs de projets ou jeunes entrepreneurs. Il est indispensable de prévoir un rôle d'animateur pour profiter pleinement des apports pédagogiques de ce jeu. L'animateur doit avoir une bonne connaissance du jeu, connaître les impacts de chaque carte et être ainsi capable de bien encadrer le déroulement de la partie.



Paris, le 04 octobre 2023

L'accès des TPE aux crédits de trésorerie

L'observatoire du financement des entreprises, présidé par le médiateur national du crédit, publie un rapport sur l'accès des TPE aux crédits de trésorerie.

Ce rapport a été établi à la demande de la Ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme avec pour objectif d'établir un diagnostic sur l'accès des Très Petites Entreprises (TPE) aux crédits de trésorerie et d'identifier des préconisations opérationnelles en liaison avec l'ensemble des membres de l'Observatoire du financement des entreprises pour permettre aux TPE de bien préparer leurs demandes de crédits.

Il s'inscrit dans une logique préventive dans un contexte où le ralentissement économique, l'impact de l'inflation - appelée toutefois à reculer au second semestre -, des tensions progressives sur la trésorerie ainsi qu'un possible début d'inflexion sur l'accès au crédit de trésorerie appellent à la vigilance : les statistiques de la Banque de France au 1er semestre 2023 traduisent une évolution contrastée avec une baisse des taux d'accès des TPE aux crédits de trésorerie au 1er trimestre 2023 et un rebond au 2ème trimestre à des niveaux encore supérieurs à celui d'avant crise Covid.

À partir des différentes informations disponibles à la fin 2022 et sur le premier semestre 2023, l'Observatoire du financement des entreprises considère que :

- 1) Les TPE se trouvent dans une situation financière d'ensemble favorable, restant toutefois caractérisée par des spécificités sectorielles et une certaine hétérogénéité ;
- 2) L'accès aux crédits de trésorerie se maintient dans un contexte de tensions qui s'accroissent ;
- 3) Les TPE bénéficient de réseaux bancaires de proximité et d'acteurs pour les accompagner, parfaitement mobilisés pour répondre à leurs besoins.

Pour éviter que des TPE ne soient pas suffisamment en mesure de bénéficier des soutiens et accompagnements qui sont disponibles, l'Observatoire du financement des entreprises a élaboré une courte fiche – jointe en annexe – permettant d'informer les TPE sur la manière de bien préparer leurs demandes de crédits de trésorerie auprès de leurs banques et d'identifier les accompagnements dont elles peuvent disposer.

Les membres de l'Observatoire du financement des entreprises sont mobilisés pour continuer de suivre les conditions d'accès des TPE aux crédits de trésorerie et pour accompagner les TPE dans leurs démarches. Les banques, présentes sur tous les territoires pour être au plus proche des TPE, sont déterminées, dans le cadre de la relation globale avec leurs clients, à poursuivre leurs démarches d'accompagnement personnalisé. Cet accompagnement doit permettre aux TPE de rechercher la/les solution(s) de financement de leur trésorerie adaptée(s) à leur situation et à leurs besoins.

François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France, a indiqué : « *L'accès des TPE aux crédits de trésorerie demeure large avec, au premier semestre 2023, des taux d'obtention élevés qui se comparent à la situation pré-pandémique. Le nombre limité de saisines de la médiation du crédit illustre cette situation d'ensemble favorable. Dans ce contexte de résilience, les incertitudes macro-économiques appellent néanmoins à la vigilance qui passe par une détection précoce des difficultés individuelles, et un accompagnement approprié selon les recommandations opérationnelles de l'OFE "TPE, comment bien préparer votre demande de crédit de trésorerie ?" ».*

Retrouvez le Rapport de l'Observatoire du Financement des Entreprises sur le [site](#) de la Médiation du crédit.

À propos de l'observatoire du financement des entreprises : créé en 2010, l'Observatoire du financement des entreprises permet de faire partager une vision commune aux différents acteurs économiques sur les questions du financement des entreprises. Présidé par le Médiateur national du crédit, l'Observatoire regroupe les principales organisations représentatives des entreprises (MEDEF, CPME, U2P ...), de l'économie sociale et solidaire (ESS France), du secteur financier (FBF, ASF, France Invest, Assureurs-crédit, Financement Participatif France ...) ainsi que des établissements financiers, des acteurs publics du financement (tels que Bpifrance), les réseaux consulaires (CCI, CMA France), les acteurs du monde comptable (CSOEC) ainsi que les principaux pourvoyeurs de statistiques publiques et de diagnostic économique (Banque de France, Institut national de la statistique et des études économiques, Direction Générale du Trésor, Direction Générale des Entreprises, Rexecode ...). Ses différents rapports font l'objet d'un consensus entre les institutions qui en sont membres et sont disponibles sur le site internet de la médiation du crédit : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/observatoire-du-financement/observatoire-du-financement-des-entreprises>

Comment la Banque de France note les entreprises

Chaque année, l'institution monétaire attribue aux entreprises domiciliées en France et dont le chiffre d'affaires dépasse les 750 000 euros une note qui évalue leur santé financière. Une donnée cruciale pour accéder au crédit. Un « indicateur climat », en phase d'expérimentation, viendra compléter cette notation d'ici à 2030.

Pour les chefs d'entreprise, c'est une échéance qui peut être redoutée. Tous les ans, après la publication des comptes, la Banque de France se livre à un petit exercice comparable à celui que font les agences de notation auprès des États ou des grands groupes. Elle évalue la santé financière des entreprises et leur attribue une cotation, sous forme d'une « cote de crédit » et d'une « cote d'activité », proportionnelle au chiffre d'affaires.

Cet exercice, pratiqué depuis quarante ans par l'institution financière et son réseau d'un millier d'analystes répartis dans l'Hexagone, ne s'applique qu'aux compagnies domiciliées en France, dont le chiffre d'affaires dépasse les 750 000 euros. Ce qui représente tout de même quelque trois cent mille sociétés notées chaque année.

Ce système, aux rouages assez peu connus des patrons, peut pourtant avoir une forte incidence sur l'avenir de leur business. « Pour les banques, la cotation Banque de France est le point de départ de l'analyse, la première clé de lecture pour calculer le risque », résume Germain Simoneau, président de la commission financement de la Confédération des petites et moyennes entreprises. « Elle a un impact très attendu, car elle conditionne l'accès au financement. Plus la note est bonne, plus la banque peut prêter d'argent. En revanche, quand vous avez une mauvaise note, vous devez vous contenter du financement que l'on veut bien vous donner », poursuit-il.

Cette cotation n'est pas diffusée publiquement : elle n'est accessible qu'à quelques acteurs, mais ce sont des partenaires de premier plan des entreprises : banques, assureurs, mutuelles, assureurs-crédit et plates-formes de financement participatif, ainsi que certaines administrations intervenant dans la prévention des difficultés des sociétés.

« Ce qui pose problème, c'est la temporalité »

Lorsque la note est mauvaise, ou qu'elle est dégradée par rapport à l'année précédente, les conséquences ne tardent pas à se faire sentir. « Les assureurs-crédit et les fournisseurs peuvent aller jusqu'à supprimer l'encours accordé à une entreprise », témoigne Denis Le Bossé, président du cabinet ARC, spécialisé dans le recouvrement de créances. « J'ai l'exemple d'une société qui vend du matériel électrique à des électriciens. L'un de ses fournisseurs lui accordait un encours de 40 000 euros. À cause d'un impayé, l'entreprise s'est vu suspendre son assurance-crédit, et le fournisseur a réduit l'encours à 5 000 euros. »

Une sanction très pénalisante dans des secteurs comme le bâtiment ou l'industrie, où il peut se passer plusieurs mois entre l'achat des matériaux ou des matières premières, et le règlement par les clients. « Cette situation peut être grave pour les petites entreprises qui ne disposent pas de ressources en interne -experts-comptables, directeur financier- pour aller plaider leur cause auprès des banquiers ou des assureurs », observe M. Le Bossé.

Ce système, dans son principe, est jugé globalement utile au bon fonctionnement des rouages économiques, car « il permet la confiance entre les acteurs », admet Denis Le Bossé. Toutefois,

certaines modalités posent problème. « *Il y a cinq ans, nous avons traversé une période délicate* », raconte un patron du Nord qui œuvre dans le bâtiment.

« *Nous avons perdu de l'argent, et on a dû faire le ménage parmi nos clients, dont certains étaient douteux. Notre bilan, paru en avril de l'année suivante, s'en est ressenti. Cinq mois plus tard, la Banque de France nous a prévenus que notre note était dégradée, alors que c'est juste le moment où les choses allaient mieux. Finalement, c'est quand nous avons eu besoin de repartir que l'on nous a resserré le robinet.* »

L'affaire s'est bien terminée pour cette société qui emploie aujourd'hui vingt-cinq salariés et qui ne manque pas de commandes. Mais le chef d'entreprise en a tiré une conclusion : « *Ce qui pose problème, ce n'est pas la notation elle-même, c'est la temporalité. Quand ça va mal, la note arrive trop tard ; quand ça va mieux, ça arrive trop tard aussi.* » En outre, « *le problème, c'est que la Banque de France ne donne pas d'explication sur la note qu'elle accorde* », complète Patrick Sénicourt, président de Nota-PME, qui en veut pour preuve que « *la même entreprise cotée à Lille ou à Marseille aura deux notes différentes* ».

Prendre les devants

L'institution financière affirme au contraire travailler en transparence, sur la base de critères bien définis, et garder sa porte ouverte au dialogue. « *Les chefs d'entreprise mécontents peuvent toujours venir nous voir*, assure Emilie Quema, directrice des entreprises à la Banque de France. *Chaque année, nous recevons entre cent et deux cents lettres de réclamation et nous réalisons entre cinq mille et dix mille entretiens à la demande des chefs d'entreprise.* »

« *La Banque de France sait intégrer des données qualitatives pour dégrader ou remonter la note*, confirme M. Simoneau. *Elle peut, par exemple, ne pas dégrader si le chef d'entreprise explique qu'il a une machine hors service, mais que cette difficulté est temporaire.* »

Christophe Fargier, fondateur et dirigeant de la brasserie Ninkasi, en région lyonnaise, dont le commerce a connu quelques soubresauts lors de la pandémie de Covid-19, va même plus loin. Plutôt que d'attendre une mauvaise note pour aller discuter avec ses banquiers -y compris la Banque de France-, il préfère prendre les devants pour désamorcer les difficultés. « *Il ne faut pas laisser les algorithmes décider*, argumente-t-il. *La cotation, ce sont des chiffres mais se sont aussi des mots.* »

Quand les affaires commençaient à aller moins bien, « *on leur a demandé ce qu'ils estimaient nécessaire que nous fassions pour maintenir les ratios financiers* », explique-t-il. Une stratégie qui peut surprendre mais qui porte ses fruits. « *Le directeur financier que j'ai recruté il y a cinq ans m'a dit que j'étais trop transparent*, s'amuse M. Fargier. *Il est arrivé que la Banque de France nous mette en garde contre un risque de dégradation, ce qui nous a conduits à faire des opérations pour éviter cela, comme des cessions d'actifs.* » Mais, constate-t-il, « *beaucoup d'entreprises font le strict minimum dans leurs relations avec elle. Or, quand on construit une relation de confiance, le jour où ça ne va pas, on a plus de chances de trouver une oreille attentive.* »

D'où l'intérêt non seulement de savoir comment fonctionne le système de cotation, mais aussi de s'intéresser à sa note. Ce qui, aussi étonnant que cela puisse paraître, est loin d'être le cas de tous les patrons, particulièrement dans les petites entreprises. La faute en revient en partie au seuil à partir duquel se déclenche la cotation, explique Jean-Daniel Guyot, président fondateur de Memo Bank, spécialiste du marché des entreprises.

« La limite de 750 000 euros n'est pas si élevée, elle correspond à 60 000 euros de chiffre d'affaires par mois, calcule-t-il. Certains chefs d'entreprise ne sont pas au courant, leur entreprise grandit petit à petit, et ils dépassent le seuil sans s'en rendre compte. » Et quand la note tombe, il est parfois trop tard pour aller plaider sa cause auprès de l'analyste Banque de France. « C'est pour cela que nous faisons un peu de pédagogie sur le sujet et que nous encourageons tous les dirigeants à demander leur cotation », poursuit M. Guyot.

D'autant que l'enjeu s'aiguisé quand les temps sont plus durs. « Aujourd'hui, nous observons des changements de comportement sur les marchés. Les fournisseurs sont très tendus face aux clients : le premier qui paie gagne le marché, l'avantage va à celui qui peut payer vite. » Et cette capacité à payer ses fournisseurs en temps et en heure transparaît désormais dans la notation.

« Un langage commun »

En effet, la question des délais de paiement est devenue tellement cruciale qu'ils ont été formellement intégrés, en 2022, dans les critères utilisés par la Banque de France. Cette démarche a conduit à dégrader environ deux cents entreprises en 2022, sur les mille cinq cents identifiées sur ce point spécifique. En 2023, l'institution financière a triplé le nombre de sociétés placées « sous radar ».

Transition climatique et responsabilité environnementale obligent, la Banque de France travaille également depuis deux ans sur un autre outil : un « indicateur climat ». « Les entreprises ont demandé un repère pour savoir où elles en sont dans leur transition par rapport aux autres entreprises de leur secteur, qu'elles puissent mettre à disposition des banques et des institutions financières », expliquait début août le gouverneur François Villeroy de Galhau au cours d'une rencontre avec la presse.

Cet indicateur, qui n'existe pas ailleurs en Europe pour le moment, serait « un élément de simplification et d'unification, un langage commun », estime le gouverneur. La création de cet outil répond aussi aux exigences de la Banque centrale européenne, qui dans sa feuille de route climat va davantage intégrer les données sur la transition dans la conduite de la politique monétaire.

Il mesurerait les efforts d'une entreprise sur trois points : son exposition aux risques physiques liés aux aléas météorologiques (inondations, feux de forêts...), le stade auquel elle est parvenue dans sa transition climatique ainsi que l'évaluation des actions de décarbonation à venir, et enfin sa maturité et sa transparence sur les enjeux climatiques.

L'indicateur climat, dont la méthodologie repose sur une méthode utilisée par l'Agence de la transition écologique (Ademe), est en phase d'expérimentation auprès d'environ cinq cents entreprises. L'outil sera ensuite généralisé en commençant par les entreprises les plus émettrices. Une échéance qui, selon la directrice des entreprises de la Banque de France, M^{me} Quema, n'arrivera pas « avant quelques années ».

Béatrice Madeline

Chefs d'entreprise, la Banque de France est à vos côtés

La Banque de France est un acteur majeur auprès des entreprises. Outre son activité de cotation, elle propose des offres et des services gratuits pour vous aider dans votre quotidien de dirigeant : accompagnement, diagnostic financier, données sectorielles, médiation du crédit, etc.

La cotation des entreprises, une référence commune

Elle traduit un regard extérieur sur la situation financière de votre entreprise et sur sa capacité à rembourser ses dettes. Elle est une référence commune pour vous, dirigeants, et vos prêteurs.

Des outils à votre disposition pour répondre à vos besoins

- Opale, un diagnostic financier gratuit, pour mesurer et comparer les performances de votre entreprise et évaluer les impacts de vos projets ;
- des indicateurs et études de référence sur les entreprises (conjoncture, taux, statistiques, etc.) ;
- un ensemble de ressources pédagogiques disponibles sur le portail « **Mes questions d'entrepreneur** » pour mieux comprendre les enjeux économiques, budgétaires et financiers.

Des correspondants à votre service sur tout le territoire

- pour les TPE, PME et ETI (entreprises de taille intermédiaire), un correspondant départemental pour vous accompagner à chaque étape de la vie de votre entreprise ;
- pour les start-up, un correspondant dans chaque capitale French Tech pour vous orienter dans l'écosystème innovant et la recherche de financement.

Des solutions en cas de difficultés

- si votre banquier dénonce le découvert de votre entreprise ou lui refuse un crédit, vous avez la possibilité de saisir la médiation du crédit ;
- si vous souhaitez savoir si votre entreprise est en interdiction bancaire, vous pouvez consulter le fichier central des chèques (FCC) ;
- si vous ne parvenez pas à ouvrir un compte bancaire professionnel, vous pouvez bénéficier du droit au compte.

L'activité de crédit aux entreprises européennes ralentit pour la première fois en huit ans

Les prêts aux sociétés non financières de la zone euro ont reculé de 0,3 % sur 12 mois en octobre. C'est un signe que la politique monétaire de la Banque centrale européenne se transmet de façon efficace. Mais les principaux effets restent à venir.

C'est un phénomène que l'on n'avait pas connu depuis huit ans en zone euro. En octobre, les prêts aux entreprises ont enregistré une baisse, selon une étude semestrielle réalisée par la Banque centrale européenne. Certes, celle-ci est minime, 0,3 % sur 12 mois glissants. Mais elle ramène les observateurs à 2015, dernière fois qu'une diminution s'était produite. Face au recul des crédits, la BCE avait alors dû adopter des mesures non conventionnelles.

Pour relancer le financement de l'économie, et écarter le risque de déflation, l'institut de Francfort avait mis en place ses premiers TLTRO (Targeted longer-term refinancing operations), des prêts accordés aux banques à des conditions très avantageuses. Et, quelques mois plus tard, elle avait commencé à acheter des obligations sur le marché.

Refroidir l'économie

Huit ans plus tard, la situation est inversée. Confrontée à une inflation galopante, la BCE a remonté ses taux directeurs de 450 points de base en dix réunions de politique monétaire, avant d'opter pour une pause le 26 octobre dernier. L'objectif est de refroidir l'économie afin de mater les pressions inflationnistes. La contraction récente de la demande de crédit est le signe que la transmission de ce resserrement inédit est particulièrement forte.

« La baisse de la demande de prêts tant des ménages que des entreprises est en grande partie le fait de taux d'intérêt plus élevés, souligne Bert Colijn chez ING. Cela confirme que la politique monétaire est très efficace pour réduire l'appétit des emprunteurs. » De fait, l'enquête de la BCE montre que les entreprises qui le souhaitaient n'ont pas eu de difficultés à obtenir des financements bancaires. Mais que les coûts, tant en termes de taux que de frais annexes, ont significativement augmenté.

Pas encore de « credit crunch »

« Il n'y a pas de « credit crunch » -une fermeture des robinets bancaires-, ce qui est plutôt rassurant, souligne un bon connaisseur des banques centrales. L'activité de prêts avait tendance à stagner ces derniers mois, et la baisse de la demande concerne surtout des financements de court terme, liés par exemple à la gestion des stocks. » Il s'agit donc d'une poursuite de la tendance mesurée par les dernières enquêtes sur la distribution du crédit menées par la BCE.

Mais la situation pourrait s'aggraver. L'effet des hausses de taux met généralement au moins 18 mois à se faire ressentir. Le premier tour de vis datant de juillet 2022, ce n'est donc que le début de la transmission de la politique monétaire. « La Banque centrale européenne veut faire en sorte que les ajustements s'effectuent de manière contrôlée, mais il est vrai qu'une grande partie de l'impact ne se fera sentir qu'en 2024 », avertit Bert Colijn.

Autre préoccupation, la tendance n'est pas uniforme dans l'ensemble de la zone euro, souligne l'économiste d'ING. Pour l'instant, le ralentissement du crédit frappe les entreprises en Italie, en Espagne et au Portugal. En Europe du Nord, en revanche, on constate simplement une stagnation, voire une légère hausse. Si cet écart Nord Sud devait se creuser l'an prochain, la BCE se trouverait face à un sérieux dilemme.

Guillaume Benoit

Des défaillances d'entreprises en hausse, mais sans vague de faillites

Le nombre de défaillances devrait dépasser la barre des 60 000 entreprises en 2024, avec davantage de sociétés de grande taille concernées. Malgré une accélération significative, la vague des faillites n'est pas là et l'industrie reste relativement épargnée selon les prévisions d'Altares.

Alarmant ? Pas complètement. Près de quatre ans après le début de la pandémie, la France a retrouvé le niveau de défaillances qui prévalait avant la crise Covid. Avec 57 729 entreprises concernées selon le cabinet spécialisé Altares en 2023, le nombre de défaillances a dépassé l'an dernier son niveau de 2019. Cette forte hausse près de 36 % par rapport à 2022 ne constitue toutefois pas « une grande surprise », remarque Thierry Million, le directeur des études de la société Altares.

Après des années de "quoi qu'il en coûte" et de soutien aux entreprises, les Urssaf ont recommencé depuis l'été à réclamer le remboursement des créances sociales des entreprises. De quoi expliquer le bond particulièrement fort des défaillances au quatrième trimestre 2024, avec 16 820 redressements judiciaires ou liquidations enregistrés (ce qui représente le plus haut niveau depuis 2012, en pleine crise des dettes souveraines). En parallèle, les entreprises doivent aussi rembourser leurs prêts garantis par l'État et refinancer leurs autres dettes, contractées à des taux d'intérêt beaucoup moins élevés que ceux négociés actuellement. « *Il ne faut pas non plus oublier que ce niveau de défaillance avait anormalement baissé pendant la crise Covid* », rappelle Philippe Mutricy, directeur des études de Bpifrance. Au final, grâce aux aides publiques, le nombre de défaillances d'entreprises cumulées sur les trois dernières années depuis 2020 reste inférieur de près de 60 000 à sa tendance d'avant-crise.

Une forte hausse des défaillances de PME

Pour Thierry Millon, ce rattrapage post-Covid n'explique probablement pas toute la dynamique. « *Les entreprises maintenues en vie pendant la pandémie ont déjà disparu. On voit maintenant arriver devant les tribunaux des entreprises fragilisées par la panne de la conjoncture actuelle et la faiblesse des carnets de commandes* », souligne l'expert. C'est notamment le cas dans le secteur de la construction, qui concentre habituellement un quart des défaillances et où celles-ci ont bondi de près de 40 % en un an, mais aussi dans le transport routier. Les créations d'entreprises sont par ailleurs restées dynamiques en 2022 comme en 2023, avec près de 270 000 entreprises créées -hors micro-entreprises-, ce qui alimente mathématiquement le nombre de défaillances potentielles.

Plusieurs signaux laissent cependant présager d'une année 2024 difficile. Même si l'écrasante majorité des procédures collectives concernent des TPE, les taux de sinistres augmentent fortement chez les entreprises les plus importantes en taille. Les PME ont représenté 8,5 % des procédures judiciaires et de sauvegarde ouvertes en 2023, un chiffre inédit depuis 2009 après la grande crise financière. Et 171 entreprises de plus de 100 salariés se sont retrouvées au tribunal de commerce, soit une progression de 80 % sur un an. Avec des risques en cascade : « *Si les défauts de grosses PME se multiplient, les créanciers risquent de devenir plus vigilants sur l'accès aux crédits de trésorerie et les impayés peuvent fragiliser par effet domino des fournisseurs* », souligne Thierry Millon.

L'industrie s'en sort bien

Autre conséquence : le coût en emploi a bondi, bien au-delà de son niveau de 2019, avec près de 243 000 emplois menacés en 2023 contre environ 150 000 en 2022. Ces derniers mois, le retour des « gros » redressements judiciaires a rythmé l'actualité avec les difficultés des enseignes de prêt-à-porter Go Sport, placé en liquidation judiciaire, Naf Naf ou Jennyfer. Le fabricant d'essieux pour le ferroviaire Valdunes a lui été placé en redressement judiciaire, tout comme le fabricant de confitures Lucien Georgelin.

La situation reste cependant très disparate selon les secteurs. L'industrie, qui concentre pourtant le plus de grosses PME, reste relativement épargnée par la flambée actuelle des défaillances. Derrière l'imprimerie (197 défauts en 2023) fragilisée depuis plusieurs années, la mécanique industrielle est le secteur industriel qui a enregistré le plus de défauts l'an dernier avec 102 entreprises, en progression de 8,5 % par rapport à 2022. « *Aucun secteur n'enregistre de dérapage dans le nombre de procédures* », commente Thierry Millon. Seul point de vigilance : les défaillances dans l'installation de structures métalliques et tuyauterie a augmenté de 52 % sur un an, avec 96 cas, contre 23 % de hausse dans l'ensemble de l'industrie manufacturière.

Plus de 60 000 défaillances en 2024, mais pas de catastrophe pour autant

Pour 2024, la barre des 60 000 défauts sur l'année sera sans aucun doute dépassée, considère Altares. Mais le pire est loin d'être certain selon le cabinet spécialisé, alors que certains experts tablent sur un envol beaucoup plus inquiétant à près de 70 000 défaillances, au plus haut depuis plus de 20 ans.

Même si les délais de paiement des entreprises se sont allongés ces derniers mois, les retards s'établissent désormais un peu au-dessus de 12 jours, moins que lors du pic atteint en 2020. « *C'est une évolution significative mais pas assez suffisante pour anticiper un scénario catastrophe* », souligne Thierry Millon, qui ne constate pas non plus de hausse exponentielle des inscriptions de privilèges devant les tribunaux de commerce par les Urssaf, un des indices avant-coureurs des recouvrements forcés de créances sociales.

Solène Davesne